



Nouveau Domaine de compétence et absence de formation

Par **Ubuntu**, le **21/03/2013** à **19:36**

Bonjour,

Je suis employé en tant que Technico-commercial.

Je déploie des logiciels métiers chez des clients pour le compte de mon employeur.

Je suis dans l'entreprise depuis plusieurs années et jusqu'à présent j'ai toujours travaillé sous environnement PC/Windows.

Un collègue se chargeait quand à lui du déploiement de ces logiciels sous environnement Macintosh.

Ce dernier étant de moins en moins présent dans l'entreprise, l'on me demande maintenant de faire également les installations sous environnement Mac.

Constat:

1) Mon contrat de travail spécifie que je suis embauché comme technico-commercial.

2) Il n'est nullement fait mention du fait que je travaillerai exclusivement sous PC mais pas plus que je devrais travailler sous environnement Mac.

De façon informelle, j'ai été engagé comme technicien PC/Windows.

3) Voyant que mon collègue ne serait plus présent, et sachant que les environnements Macintosh/pc sont complètement différents et non aucun points communs, j'ai demandé en début d'année 2012 une formation sous environnement Macintosh dans le cadre de mon DIF. Formation qui m'a été refusée.

Les points de vues:

- Aujourd'hui mon responsable exige que je fasse les installations logicielles sous Mac. Son point de vue est que ce n'est pas à moi de décider et que si l'environnement est différent le logiciel métier est le même.

- De mon côté, n'ayant aucune maîtrise de l'environnement Macintosh je ne souhaite pas réaliser ces installations tant que je n'aurai pas été formé à ce nouvel environnement.

Le logiciel métier reste certes le même, mais toute sa partie installation, paramétrage et environnement ne sont pas identiques. (Loin de là)

L'absence de compétence technique sous macintosh font que je juge qu'il n'est pas

raisonnable de réaliser ces prestations (qui sont facturées aux clients) dans ces conditions

Question:

Ai-je le droit de refuser de réaliser ces installations tant que je n'aurai pas été formé à ce nouvel environnement de travail ?

Si oui, existe-t-il une jurisprudence dans ce sens ?

Merci bien

Par **P.M.**, le **21/03/2013** à **19:40**

Bonjour,

Cela me semble très risqué de refuser catégoriquement et vous vous exposeriez à être sanctionné...